



Périscolaire ALSH

Ecoles Municipales

Rentrée 2022 - 2023



Sommaire

Accueil de Loisirs Périscolaire - ALP

Organisation.....	page 2
Horaires	page 2
Inscription et facturation.....	page 3
Tarifs	page 4-5

Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH

Organisation	page 6
Horaires	page 6
Inscription et facturation	page 7
Tarifs	page 7

EMS

EMS Informations.....	page 8
-----------------------	--------

* * * * *

Accueil de Loisirs Périscolaire

ALP

L'ALP constitue un temps d'accueil au cours duquel sont proposées des activités de loisirs. L'ALP accueille :

- Les enfants de plus de 2,5 ans scolarisés dans les écoles élémentaire et maternelle de Villebarou :
 - ↳ Avant et après l'école
 - ↳ Lors de la pause méridienne,
- Les enfants scolarisés d'au moins 2,5 ans, le mercredi en période scolaire :
 - ↳ A la journée complète = ALP Journée ;
 - ↳ A la demi-journée = ALP Matin et ALP Après-midi.
- Et propose un service de restauration, sur inscription.
- L'ALP est labellisé Plan Mercredi, marque déposée propriété de l'Etat.

Organisation

ALP

ALP du matin

Tous les jours du lundi au vendredi : de 7h15 à 8h30

Lieu : À la Maison de l'Enfance

Des activités libres et/ou encadrées sont proposées aux enfants.



ALP du midi

Tous les jours du lundi au vendredi :

- De 11h55 à 13h40 pour les maternelles
- De 11h45 à 13h45 pour les élémentaires
- De 12h à 13h les mercredis, en un seul service



Lieu : Au restaurant scolaire, situé à côté de l'école maternelle

Le temps du repas se déroule sur deux services :

1^{er} service : 12h - 2^{ème} service : 12h45

Le temps du repas est un moment d'échange entre les enfants et les animateurs, de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et au goût. Des activités libres ou encadrées sont proposées aux enfants avant ou après le repas.

ALP du soir

Tous les jours du lundi au vendredi :

- De 16h25 à 18h30 pour les maternelles
- De 16h30 à 18h30 pour les élémentaires



Lieu : À la Maison de l'Enfance pour tous les enfants, avec goûter offert.

Des activités libres et/ou encadrées sont proposées aux enfants.

ALP du mercredi en période scolaire

- À la demi-journée, à partir 7h15 jusqu'à 11h45 avec ou sans repas, et de 13h jusqu'à 18h30

- À la journée, à partir de 7h15 jusqu'à 18h30

Lieu : À la Maison de l'Enfance

Un planning des activités est affiché à la Maison de l'Enfance.

Fermeture de la structure à 18h30



Les enfants sont préparés dès 18h25 et rassemblés dans le hall d'entrée de la Maison de l'Enfance.

Il est important que chacun respecte les horaires.

Modalités d'inscription

Pour bénéficier de l'ALP, il est obligatoire de remplir au préalable un dossier d'inscription.

Les documents sont distribués aux familles avant la fin de l'année scolaire et sont également disponibles à la Maison de l'Enfance ou sur le site internet www.villebarou.fr pour les nouvelles familles.

L'inscription à l'ALP peut être fixe ou occasionnelle.

Les inscriptions, modifications et annulations restent possibles au plus tard jusqu'au jeudi de la semaine précédente, par téléphone ou par écrit (courrier, mail), au bureau de l'ALP à la Maison de l'Enfance ou via le portail Famille.

Une pénalité de 5€ peut être facturée en cas de :

Défaut d'inscription préalable, inscription hors délai prévu dans le règlement intérieur, retard lorsque la récupération de l'enfant par le représentant légal ou la personne qui en est chargée, intervient après l'horaire de fermeture du service

(DL-2022-27)

Le portail famille

Les inscriptions peuvent également être effectuées directement sur le portail Famille accessible depuis le site internet de la mairie, grâce à un identifiant personnel.

Il permet :

- d'effectuer les pré-réservations,
- de consulter ses factures,
- d'actualiser les renseignements du dossier famille/enfant : N° de téléphone, email, vaccins, maladies, ...
- **Nouveau** Les annulations sont possibles sur le portail Famille
- N'hésitez à nous contacter pour un accompagnement sur le portail famille

Facturation

Une facture unique est éditée au 20 de chaque mois pour l'ensemble des services consommés au cours du mois écoulé. Le paiement est effectué en mairie dans les 15 jours :

- en espèces, par chèque à l'ordre du Trésor Public accompagnés du coupon détachable situé au bas de la facture,

CONTACTS :

Mylène : 02.54.90.53.19

ALP : 06.83.87.17.61

periscolaire@villebarou.fr

⇒ Tarifs Restauration - 2022-2023	« Commune »	« Hors Commune »
1ère tranche : inférieur à 700 €	3,60 €	3,91 €
2ème tranche : de 700 € à 900 €	3,77 €	3,95 €
3ème tranche : de 900,01 € à 1530 €	3,81 €	
4ème tranche : supérieur à 1530 €	3,85 €	4,02 €




Mémo horaires des ALP et des activités municipales

Élémentaire	ALP matin	ALP midi	ALP soir	EMS	Acc. à la scolarité
lundi au vendredi	7h15-8h30	11h45-13h45	16h30-18h30	16h30-17h45	16h30-17h45
Maternelle	ALP matin	ALP midi	ALP soir	EMS Lundi et Mardi	
lundi au vendredi	7h15-8h30	11h55-13h40	16h25-18h30	16h30-17h45	
ALP mercredis	Matin	Activités	Repas	Activités	Accueil Soir
mercredis	7h15-9h00	9h00-11h50	11h50-13h00	13h00-17h00	17h00-18h30
ALSH Vacances	Matin	Activités	Repas	Activités	Accueil Soir
lundi au vendredi	7h30-9h00	9h00-11h50	11h50-13h00	13h00-17h00	17h00-18h30

⇒ Tarifs ALP MATIN - 2022 -2023 <i>Les jours d'école</i>	« Commune »		« Hors Commune »	
Tranches selon quotients familiaux	Par présence	Forfait mensuel *	Par présence	Forfait mensuel *
1 ^{ère} tranche : inférieur à 700,00 €	1,36 €	13,60 €	1,75 €	17,50 €
2 ^{ème} tranche : de 700,00 € à 900,00 €	1,39 €	13,90 €	1,78 €	17,80 €
3 ^{ème} tranche : de 900,01 € à 1530,00 €	1,43 €	14,30 €		
4 ^{ème} tranche : supérieur à 1530,00 €	1,48 €	14,80 €	1,83 €	18,30 €
<i>* Application du forfait mensuel dès 10 présences d'un enfant, le matin, les jours d'école</i>				

⇒ Tarifs ALP SOIR - 2022 -2023 <i>Les jours d'école</i>	« Commune »		« Hors Commune »	
Tranches selon quotients familiaux	Par présence	Forfait mensuel *	Par présence	Forfait mensuel *
1 ^{ère} tranche : inférieur à 700,00 €	2,18 €	21,80 €	2,80 €	28 €
2 ^{ème} tranche : de 700,00 € à 900,00 €	2,22 €	22 €	2,84 €	28,40 €
3 ^{ème} tranche : de 900,01 € à 1530,00 €	2,30 €	23 €		
4 ^{ème} tranche : supérieur à 1530,00 €	2,38 €	23,80 €	2,92 €	29,20 €
<i>* Application du forfait mensuel dès 10 présences d'un enfant, le soir, les jours d'école</i>				

⇒ Tarifs ALP MERCREDI -2022 -2023 <i>Uniquement en période scolaire</i>	« Commune »		« Hors Commune »	
Tranches selon quotients familiaux	Tarifs à l'heure			
1 ^{ère} tranche : inférieur à 700,00 €	0,48 €		1,46 €	
2 ^{ème} tranche : de 700,00 € à 900,00 €	0,80 €		1,64 €	
3 ^{ème} tranche : de 900,01 € à 1530,00 €	1,12 €			
4 ^{ème} tranche : supérieur à 1530,00 €	1,30 €		1,82 €	
	<ul style="list-style-type: none"> . 4h minimum facturées pour ½ journée . 8h facturées pour une journée ⚠ . Facturation à la ½ heure pour le temps d'accueil avant et après les temps ALSH . Sans repas 			

Organisation

L'Accueil de Loisirs extrascolaire accueille, pendant les vacances scolaires, les enfants scolarisés jusqu'à 12 ans.

Lieu : A la Maison de l'Enfance

Diverses activités encadrées sont proposées aux enfants.
Un planning d'activités est affiché à la Maison de l'Enfance.
Un service de restauration est proposé sur inscription préalable.

Périodes d'ouverture 2022- 2023

Toussaint : du 24 octobre au 4 novembre 2022

Noël : du 19 décembre au 23 décembre 2022
Fermeture du 26 au 31 décembre 2022

Hiver : du 13 février au 24 février 2023

Printemps : du 17 avril au 28 avril 2023

Eté : à partir du 10 juillet 2023



Horaires

Journée ALSH en période de vacances scolaires		
Arrivée entre 7h30 et 9h00	<p align="center">De 9h00 à 17h00 *</p> <p align="center"><i>Les familles qui n'utilisent pas le service de restauration municipale doivent récupérer leurs enfants à 11h45 et les redéposer entre 13h00 et 14h00</i></p>	Départ entre 17h00 et 18h30

* Présence obligatoire des enfants sur l'amplitude horaire ALSH

CONTACTS :

Christophe ou Baptiste :

02.54.90.53.15/06.23.64.43.07

responsable-als@villebarou.fr

Avant chaque période de vacances, une fiche d'inscription est disponible en Mairie, à la Maison de l'Enfance, et sur le site Internet www.villebarou.fr.

Le portail famille

Les inscriptions peuvent également être effectuées directement sur le portail Famille accessible depuis le site internet de la mairie grâce à un identifiant personnel.

Il permet :

- d'effectuer les pré-réservations,
- de consulter ses factures,
- d'actualiser les renseignements du dossier famille/enfant(s) : N° de téléphone, email, vaccins, maladies, ...
- **Nouveau**, annulation possible sur le portail Famille
- N'hésitez à nous contacter pour un accompagnement sur le portail famille

Facturation


Une facture unique est éditée au 20 de chaque mois pour l'ensemble des services consommés au cours du mois écoulé. Le paiement est effectué en mairie :

- en espèces, dans les 15 jours de l'émission de la facture,
- par chèque à l'ordre du Trésor Public accompagné du coupon détachable situé au bas de la facture,
- par prélèvement automatique : dossier à remplir en mairie.

Tarifs DL-2022-26



Tarifs ALSH – 2022-2023 <i>En période de vacances scolaires</i>	Tarifs à l'heure	
	« Commune »	« Hors Commune »
Tranches selon quotients familiaux		
1 ^{ère} tranche : inférieur à 700,00 €	0,76 €	1,52€
2 ^{ème} tranche : de 700,00 € à 900,00 €	0,92 €	1,72 €
3 ^{ème} tranche : de 900,01 € à 1530,00 €	1,20 €	
4 ^{ème} tranche : supérieur à 1530,00 €	1,36 €	1,88 €

 . Journée ALSH = 9h à 17h
· 8h facturées systématiquement
· Facturation à la 1/2 heure pour le temps d'accueil avant et après les activités ALSH
· Sans repas

La restauration, au libre choix des familles, fait l'objet d'une facturation complémentaire au tarif en vigueur.

EMS

2022-2023



Ecole

Municipale

de Sport

Roller 

Jeux d'opposition 

Echasses 

Tir à l'arc 

GYM 

Jeux de raquettes 

Sports collectifs 

Arts du cirque 

SPORT

Vous souhaitez faire découvrir à votre enfant des activités sportives variées

Inscrivez-le !

OBJECTIFS DE L'EMS

L'Ecole Municipale de Sport a pour but :

- de participer au développement moteur général de l'enfant,
- d'aider à l'épanouissement des possibilités physiques de l'enfant,
- de satisfaire son besoin d'expression, de création, de mouvement,
- de faciliter, en dehors du temps scolaire, la découverte d'une palette d'activités physiques et sportives,
- de favoriser l'autonomie de l'enfant,
- de permettre à l'enfant de choisir ses loisirs de demain.

INFOS PRATIQUES

*Les enfants sont pris en charge
à partir de 16h30*


Le goûter est offert par la municipalité

HORAIRES : de 16h30 à 17h45

Chaque groupe est constitué au maximum de 14 enfants pour les maternelles, de 18 enfants pour les élémentaires, avec un minimum de 5 inscrits par créneau.

TARIFS



 Tarifs EMS - 2022-2023 DI-2022-29	« Commune »	« Hors Commune »
	EMS	EMS
Tranches selon quotients familiaux		
1 ^{ère} tranche : inférieur à 700,00 €	69,79 €	89,60 €
2 ^{ème} tranche : de 700,00 € à 900,00 €	71,04 €	90,88 €
3 ^{ème} tranche : de 900,01 € à 1530,00 €	73,60 €	
4 ^{ème} tranche : supérieur à 1530,00 €	76,16 €	93,44 €
<i>Le forfait EMA + EMS s'applique en cas de cumul des 2 activités par un même enfant</i>		



PROGRAMME DES ACTIVITÉS EMS

2022-2023		12 Septembre à Toussaint	Toussaint à Noël	Noël à Février	Février à Pâques	Pâques au 16 juin
Lundi CE2 au CM2	Activités	Golf/Pétanque	Sports Collectifs	Escrime/Boxe	Skate/Wave	Tir à l'arc
	Lieu	Ecole Elémentaire	Ecole Elémentaire	Ecole Elémentaire	Ecole Elémentaire	Ecole Elémentaire
Lundi GS	Arts du Cirque	<i>Découverte, initiation jonglerie, équilibre sur engins...</i>				
	Lieu	Maison de l'Enfance				
Mardi MS et GS	Activités	Trottinettes	Jeux collectifs	Jeux de raquettes	Jeux de lutte	Jeux de courses
	Lieu	Ecole Elémentaire	Ecole Elémentaire	Maison de l'Enfance	Maison de l'Enfance	Ecole Elémentaire
Mardi Elémentaire À partir du CE1	Arts du Cirque	<i>Découverte, initiation à la pratique d'échasses et de bolas</i>			<i>Perfectionnement des pratiques</i>	
	Lieu	Maison de l'Enfance				
Jedi CP et CE1	Activités	Jeux traditionnels	Roller/Skate	Jeux d'opposition	Sports Innovants	Sarbacane/Tir à l'arc
	Lieu	Ecole Elémentaire	Ecole Elémentaire	Maison de l'Enfance	Ecole Elémentaire	Ecole Elémentaire

NB : Les plannings des activités sportives sont susceptibles d'être modifiés si nécessaire.

» INSCRIPTION EMS

↳ **Samedi 3 septembre 2022, de 10h00 à 13h00**
lors du Forum des animations municipales et des associations

- À la Maison de l'Enfance -

↳ **À partir du lundi 5 septembre 2022,**
sous réserve de places disponibles

↳ **Début des activités le lundi 12 septembre**

Le dossier d'inscription est à déposer à la Maison de l'Enfance.

Il doit impérativement être constitué de :

- La fiche d'inscription,
- La décharge parentale.

En l'absence de dossier complet, aucune participation aux activités de l'EMS ne peut être autorisée.

CONTACTS :

Samy Brahim

06.72.15.05.93

education-jeunesse@villebarou.fr

Christophe Gouffé

06.23.64.43.07

alsh-emc@villebarou.fr